

REGLEMENT DU CONCOURS D’ECRITURE ET D’ILLUSTRATION

Article 1 – Présentation

Le Café citoyen et culturel Nino’Kid organise un concours écriture et d’illustrations dont le thème « Rêve » a été sélectionné dans l’objectif de promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire autour d’une thématique précisée dans l’article 3 – contraintes d’écriture. Il s’agit avec cette action de porter une attention aux pratiques amateurs des habitants du territoire et de valoriser les différents travaux. Il se déroulera du 07 septembre au 31 décembre 2022.

Ce concours d’écriture et d’illustrations comprend quatre catégories :

-Première catégorie : 6 à 9 ans

-Deuxième catégorie : 10 à 13 ans

-Troisième catégorie : 14 à 17 ans

-Quatrième catégorie : 18 ans et plus

Article 2 –Conditions de participation

La participation est gratuite.

Ce concours d’écriture et d’illustrations est ouvert aux personnes résidant sur le territoire des Hauts de France ou scolarisées dans un établissement scolaire ou d’enseignement supérieur des Hauts de France.

Un seul texte par candidat est permis ainsi qu’une seule illustration par candidat. Le candidat garantit qu’il/elle en est l’auteur et qu’il s’agit d’une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public. L’œuvre présentée ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué ultérieurement même sous un titre différent à l’occasion d’autres concours littéraires et/ou d’illustrations.

Article 3 –Contraintes d’écriture, d’illustration et de mise en page à respecter

Pour préserver l’anonymat, le texte ou l’illustration ne devront comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l’auteur. Il vous sera demandé un pseudo afin de pouvoir désigner les lauréats.

Contraintes d’écriture :

- Le Café citoyen et culturel Nino’Kid ne souhaite pas imposer de limite sur la forme (poésie, récit, théâtre...) mais doit fixer la longueur des textes proposés : d’une ligne minimum à un maximum de 10 000 signes (environ cinq pages).

- Être écrit en français

- Avoir un titre

Le Thème du concours à savoir, Rêve, devra être respecté (rêve = voyage, rêve = songe, voyage de l'âme, rêve et initiation, rêve et révélation, rêve et la raison, rêve, mon fidèle guide, épidémie de rêve, etc...)

Mise en page à respecter : **Le texte dactylographié** doit se présenter sous la forme d'un document Word, de format A4 (21 cm X 29,7 cm), saisi en caractère Times New Roman, police 12 (avec un maximum de 10000 signes). Nous mettons à disposition un ordinateur et pouvons vous aider à le mettre en page.

Contraintes de l'illustration :

- Il sera accepté un format standard A4 (21cm x29.7cm) sur papier de 80grs minimum.

Un accusé de réception vous sera remis pour toute transmission de participation.

Article 4 – Candidature et autorisation(s) à concourir

La candidature doit comporter :

Un formulaire d'inscription mentionnant :

- Le rappel du titre du texte ou de l'illustration
 - Les nom et prénom, la date de naissance, l'adresse postale, le numéro de téléphone du candidat et une adresse e-mail.
 - L'attestation dans laquelle le/la candidat :
- confirme avoir pris connaissance du règlement de concours
 - reconnaît être l'auteur du texte ou de l'illustration
 - autorise le Café citoyen et culturel Nino'Kid à lire le texte et publier ce dernier ou l'illustration sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écriture et d'illustration.
 - Pour les candidats mineurs : l'autorisation parentale, datée et signée autorisant : le candidat mineur à participer au concours d'écriture

Article 5 – Modalités de réception des textes

Le candidat pourra transmettre son texte ou son illustration à partir du 07 septembre jusqu'au 31 décembre 2022 par voie électronique. En fonction du choix de remise de texte il/elle devra respecter la procédure suivante :

5-1 : remise par voie électronique

L'inscription se fait en ligne sur le site cafeninokid.e-monsite.fr ou à notre adresse mail : cafeninokid@gmail.com

Le candidat complète le formulaire et transmet son texte ou son illustration en pièce jointe ainsi que, pour les candidats mineurs, l'autorisation parentale.

Quel que soit le mode de réception, le texte ou l'illustration sera anonymisé à l'arrivée de la candidature.

5-2 : Dépôt sur place - Mise à disposition d'un ordinateur.

Le Café citoyen et culturel Nino'Kid offre la possibilité aux personnes n'ayant pas accès aux outils numériques de venir écrire leur texte sur un ordinateur qui sera mis à disposition dans le cadre du concours écriture.

Nous pouvons également vous aider à le mettre en forme.

Le candidat devra au préalable avoir téléchargé et rempli le formulaire nécessaire à sa participation. Le candidat peut également demander un exemplaire et/ou une aide au remplissage.

Un accusé de réception vous sera remis.

Article 6 – Conditions de non retenue des candidatures

La candidature, le texte et l'illustration non transmis à l'une des adresses indiquées à l'article 5 du présent concours, ne sera pas acceptée. La candidature non conforme à l'article 4 (contenu message mail, texte ou illustration non en pièce jointe, autorisation de concourir et l'autorisation parentale pour les candidats mineurs non transmises ou non signées) ne sera pas retenue. Le/la candidat proposant un texte illustré ou raturé ou manuscrit ou non conforme à l'article 3 (texte collectif ou ne respectant pas les contraintes d'écriture ou de mise en page ou faisant apparaître l'identité du/de la candidat) ne sera pas retenu.

En cas de fraude ou de fausse déclaration, la candidature sera rejetée.

Le texte d'un candidat non retenu en fonction des conditions ci-dessus, ne sera pas soumis au jury.

Les candidats non retenus seront informés par mail après la clôture du concours.

Article 7 – Sélection des textes lauréats

Les textes ou illustrations recevables conformément à l'article 6 du présent règlement seront transmis au jury le 02 janvier 2023 pour lecture et évaluation.

Les textes seront lus et les illustrations évaluées par un jury composé

- de membres du bureau de l'association du Café citoyen et culturel Nino'Kid
- d'adhérents de l'association du Café citoyen et culturel Nino'Kid
- de bénévoles participant à la vie du Café citoyen et culturel Nino'Kid
- des libraires faisant partie de nos partenaires
- de parents et d'enfants qui participent aux ateliers régulièrement du Café citoyen et culturel Nino'Kid

Le jury sélectionnera un lauréat par catégorie.

Les délibérations du jury sont confidentielles. La décision du jury est sans appel.

Article 8 –Information des participants

Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site du Café Culturel et Ecocitoyen Nino'Kid à l'adresse cafeninokid.e-monsite.fr ou sur la page Facebook Café des Enfants Nino'Kid Café Culturel et Ecocitoyen.

Les lauréats seront informés via leur adresse mail ou au numéro de téléphone mentionnés dans le formulaire. Une invitation pour la restitution leur sera adressée par message.

Article 9 –Dotation du concours

Les lauréats par catégorie recevront :

- 1 bon d'achat à dépenser chez nos partenaires
- 1 chèque livre
- 1 édition de notre marraine du concours et/ou d'autre(s) auteur(s) partenaire(s)
- 1 édition sélectionnée par notre médiathèque partenaire
- 1 paquet de surprises adapté aux différentes tranches d'âge.
- 1 lot de nos partenaires.

L'ensemble des textes et illustrations des 4 lauréats seront imprimés dans un recueil. Il sera mis à la disposition pour tous à la médiathèque de Liévin. En vente à l'office du tourisme Lens/Liévin et au Café des Enfants afin de faire vivre les activités proposées au Café Culturel et Ecocitoyen Nino'Kid.

Tous les participants seront invités à la remise des prix, lors de laquelle sera lu tout ou partie des textes gagnants.

La remise des prix se fera autour d'un goûter solidaire et de l'amitié lors de la mise en place du concours écriture.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les textes et illustrations envoyés ne seront pas restitués.

Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils/elles autorisent (ou les représentants légaux des candidats mineurs) le Café Culturel et Ecocitoyen Nino’Kid à publier, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du concours écriture et d’illustrations, sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d’auteur.

L’autorisation est consentie au Café Culturel et Ecocitoyen Nino’Kid, organisateur de ce prix d’écriture et d’illustrations, pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d’exclusivité. En complément de cette autorisation, l’auteur reste donc totalement libre de l’usage de son œuvre.

Article 11 –Données personnelles des participants

Le Café Culturel et Ecocitoyen Nino’Kid, responsable de traitement, organise ce concours d’écriture dans l’intérêt légitime de promouvoir le livre, la lecture et l’illustration par le biais de la création littéraire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d’information, d’accès, de rectification, et d’opposition ; droit d’effacement et de limitation au traitement.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail,) sont récoltées par le Café Culturel et Ecocitoyen Nino’Kid et ne seront utilisées qu’aux seules fins d’organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

Article 12 –Modifications du règlement

Le Café Culturel et Ecocitoyen Nino’Kid se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation de prix. Il se réserve aussi le droit d’annuler le concours en cas d’extrême nécessité.

Dans ce cas, une information serait publiée sur le site cafeninokid.e-monsite.com et sur la page Facebook Café des Enfants Nino’Kid Café Culturel et Ecocitoyen et les textes reçus renvoyés.